



ASSEMBLÉE NATIONALE

11^{ème} législature

commerce hors taxes

Question écrite n° 15267

Texte de la question

M. Christian Cuvilliez attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la nécessité que puissent être évaluées toutes les conséquences économiques et sociales de la suppression du commerce hors taxe intra-communautaire devant intervenir en juin 1999. S'inscrivant dans le cadre de l'harmonisation fiscale européenne, cette suppression, de l'avis des professionnels concernés, risque d'entraîner la perte de 140 000 emplois à l'échelon européen, elle pénaliserait plus particulièrement notre pays, les produits français représentant quelque 41 % des produits vendus en duty free. Une mission d'étude a d'ailleurs été confiée par le Premier ministre à un parlementaire. Ce dossier n'est bien sûr pas que franco-français. Le Conseil européen des ministres des transports, inquiet de la menace que fait peser la suppression du duty free sur le financement des infrastructures aéroportuaires et la viabilité de certaines lignes maritimes, a voté le 17 mars 1998, la demande d'une étude d'impact. Le Parlement européen, dans sa séance du 3 avril dernier a exigé, en urgence absolue, cette même étude d'impact, ce que la Commission refuse en dépit d'un engagement pris en 1991 en arguant du fait que le dossier serait juridiquement clos. Cette attitude d'obstruction est inacceptable. Il lui demande en conséquence les initiatives que le Gouvernement envisage de prendre afin que la Commission européenne revoie rapidement sa position.

Texte de la réponse

Conformément aux directives adoptées en 1991 et 1992, le régime des ventes hors taxes au bénéfice des seuls voyageurs qui se rendent par voie aérienne ou maritime dans un autre Etat membre ou qui empruntent le tunnel sous la Manche doit prendre fin le 30 juin 1999. Le Gouvernement est conscient des conséquences économiques et sociales que l'entrée en vigueur de cette décision pourrait entraîner sur certaines régions et sur les compagnies maritimes assurant le trafic transmanche. C'est pourquoi le Premier ministre a confié à M. André Capet, député du Pas-de-Calais, la mission d'évaluer l'impact que pourrait avoir la suppression du commerce hors taxes. La mission achevée, M. Capet vient de remettre un rapport au Gouvernement qui expose les conséquences de la suppression des ventes hors taxes. Ces conséquences ainsi que les éléments de solution évoqués dans ce rapport seront expertisés. Par ailleurs, lors du conseil des ministres des finances du 19 mai dernier, les Etats membres ont obtenu de la commission qu'elle réfléchisse aux modalités selon lesquelles les conséquences défavorables du commerce hors taxes sur l'activité des régions concernées pourraient être atténuées à l'échelon national ou communautaire.

Données clés

Auteur : [M. Christian Cuvilliez](#)

Circonscription : Seine-Maritime (11^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15267

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 1998, page 3089

Réponse publiée le : 7 septembre 1998, page 4911